



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
OUEST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 12/02/2021 à 01h00

### VAGUE GRAND FROID

**Forte détérioration des conditions météo sur une partie de la zone de défense et de sécurité Ouest**

Actuellement, les 20 départements de la zone de défense et de sécurité Ouest sont placés en vigilance par Météo-France :

- vigilance rouge « neige et verglas » pour 2 départements : Vendée (85), Indre (36)
- vigilance orange « neige et verglas » pour 6 départements : Côtes d'Armor (22), Finistère (29), Morbihan (56), Indre-et-Loire (37), Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49),
- vigilance jaune « neige et verglas » pour les 12 autres départements.

### Conditions météorologiques

Un épisode de pluies verglaçantes a débuté en Bretagne à partir de 20h ce jeudi 11 février, avec une extension vers le sud des Pays de la Loire et du Centre-Val de Loire au milieu de la nuit justifiant le passage de 2 départements de la zone Ouest en vigilance rouge : Vendée et Indre.

Dans ces deux départements, ces pluies verglaçantes d'une très forte intensité entraîneront une couche de glace allant jusqu'à 1cm, rendant tout déplacement particulièrement risqué. La situation pourrait durer toute la journée de vendredi.

### Mesures

En complément des mesures déjà mises en place sur le réseau routier national de l'ensemble de la zone Ouest (vitesse maximale des poids lourds de plus de 7,5 tonnes abaissée de 20 km/h ; manœuvres de dépassement interdites) :

> **depuis 21h30, ce jeudi 11 février**, la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes est interdite sur la N12 et la N164 essentiellement dans les Côtes d'Armor, jusqu'à nouvel ordre.

En conséquence, 4 zones de stockage obligatoire ont été mises en place :

- N12 – axe Rennes-Saint-Brieuc : aire de Cormoran (22)
- N12 – axe Brest-Saint-Brieuc : Plouigneau (29)
- N164 – axe Châteaulin-Rennes : Carhaix (29)
- N164 – axe Rennes-Louhéal : Les Landes d'Iffet (22)

> **à partir de 4h du matin, ce vendredi 12 février**, sur le réseau national des 2 départements en vigilance rouge (Vendée et Indre) :

- la circulation de tous les véhicules poids lourds de plus de 3,5 tonnes est interdite ;
- les véhicules légers et les poids lourds de moins de 3,5 tonnes ne sont pas autorisés à effectuer de manœuvre de dépassement ;
- la vitesse maximale est abaissée à 70 km/h pour l'ensemble des véhicules, poids lourds et véhicules légers

jusqu'à nouvel ordre.

**Bureau de la communication  
interministérielle régionale,  
zonale et départementale**

En conséquence, 5 zones de stockage pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes sont mises en place en amont des départements en vigilance rouge :

- A83 – axe Nantes-Niort : Le Bignon
- A87 – axe La Roche-sur-Yon-Angers : péage de Beaulieu
- N249 – axe Nantes-Cholet : entre échangeur 5 et échangeur 6
- A10 – axe Tours-Poitiers : Sorigny
- A20 – axe Vierzon-Châteauroux : péage Vierzon Nord

Des mesures similaires de stockage et de restriction ont été mises en place dans les deux départements de la zone de défense et de sécurité Sud Ouest (Deux-Sèvres et Vienne).

**Au regard des conditions de circulation sur l'ensemble de la zone Ouest, il est fortement recommandé de reporter tout déplacement ce vendredi.**

L'ensemble des services de secours et de sécurité restent mobilisés afin d'assurer la protection de tous.

Tenez-vous informés en suivant [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) et [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)

**Bureau de la communication  
interministérielle régionale,  
zonale et départementale**